

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX SOUS LA PRÉSIDENTIE DE MONSIEUR MICHEL THORN PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES ET EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum :

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

Sont absentes :

Manon Robitaille, vice-présidente, représentante de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Est également présent :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 101-12-2022

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 décembre 2022 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 102-12-2022

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RT 103-12-2022

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 19-12-2022 au montant de **6 772.31 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● **EXPLOITATION**

Résolution RT 104-12-2022

4.1 **ACQUISITION D'UN VARIATEUR DE VITESSE SUPPLÉMENTAIRE POUR FIN D'INVENTAIRE POUR LES ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE le variateur en place a été réparé afin que la soufflante numéro 4 soit remise en fonction le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QU' il serait préférable d'avoir accès à un nouvel appareil très rapidement;

CONSIDÉRANT QUE les délais d'acquisition d'un nouveau variateur sont très long;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu de procéder à l'acquisition d'un variateur de vitesse supplémentaire pour fin d'inventaire compte tenu du très long délais d'acquisition d'un tel équipement pour un montant de 21 245.65 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

- Dépôt d'une correspondance relative à l'approbation de la nouvelle entente intermunicipale relative à la construction et l'exploitation d'ouvrage d'interception et de traitement des eaux usées et à la constitution de la RTDM.

● POINTS À DISCUTER

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 105-12-2022

8.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h10.

Michel Thorn
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire